

Règlement concours d'admission à ESPRIT

Rentrée 2017-2018

1- Le concours

Chaque année, un concours de recrutement des élèves est organisé .

Ce concours est ouvert pour une intégration :

- En 1ère année aux titulaires d'un baccalauréat Scientifique, technique ou équivalent .
- En 2eme année pour les étudiants ayant accompli avec succès une première année dans un institut préparatoire aux études d'ingénieur ou dans un cycle préparatoire intégré .

- En 3ème année (cursus A) aux étudiants titulaires d'une licence dans la spécialité choisie .
- En 3ème année (cursus B) aux étudiants titulaires d'une licence généraliste en sciences .

Ou en technologies et aux étudiants déclarés admis en liste principale ou en liste complémentaire aux concours nationaux d'accès aux études d'ingénieur (MP, PC, Techno).

- En 4eme année pour les candidats ayant validé un Master (M1) dans la spécialité choisie.

Pour la rentrée **2017-2018** les épreuves du concours auront lieu **du lundi 3 juillet au vendredi 28 juillet 2017** et **du lundi 21 aout au samedi 26 aout 2017**.

2- Le Jury

Composition du Jury

Le Jury est composé de :

- Le Directeur d'ESPRIT en qualité de Président.
- Le Directeur de la formation (Membre).
- Les chefs de départements (Membres).
- Le responsable du service des admissions pour le secrétariat du concours

Missions du Jury

Le Jury a pour mission de :

- Fixer les barres d'admission par niveau et par spécialité (seuil minimum en dessous duquel l'admission n'est pas possible).
- Délibérer sur la base des résultats des candidats.
- Dresser la liste d'admission principale et une liste complémentaire.
- Elaborer un rapport annuel sur le déroulement du concours.

Le jury est souverain, ses décisions ne peuvent faire l'objet d'aucun recours.

Chaque candidat s'engage, par sa participation au concours, à se conformer aux présentes instructions et à toutes les décisions du jury.

3- Inscription au concours

Les inscriptions au concours se font exclusivement en ligne sur le site www.esprit.tn rubrique admission à compter du **1 juin 2017** et jusqu'au **27 juillet** pour la première session et du **1er août au 25 août** pour la deuxième session.

Le candidat apporte toutes les précisions nécessaires à l'acceptation de son inscription et choisit les jours et heures de passage des épreuves. Les informations fournies par le candidat lors de la procédure d'inscription en ligne engagent sa responsabilité.

Les informations d'état civil fournies doivent être strictement identiques aux informations figurant sur la pièce d'identité présentée le jour des épreuves. En cas de fausse déclaration ou en cas de présentation d'un diplôme ou d'un titre non conforme aux exigences requises, le candidat s'expose à être exclu du concours ou de l'école.

Une fois inscrit en ligne le candidat reçoit un email de confirmation qui comprend identifiant et mot de passe permettant de revenir sur son dossier et qui fait office de convocation aux épreuves.

4- Le déroulement des épreuves

	Inscription	Dates épreuves	Résultats
1ere session	1er juin /27juillet 2017	03 juillet /14 juillet 2017	15 juillet 2017
		17 juillet /28 juillet 2017	29 juillet 2017
2eme session	1er aout /25 aout 2017	21 août /26 aout 2017	27 aout 2017

Les épreuves se déroulent sur une journée :

Accueil et présentation de l'école

Le jour de la convocation, le candidat est reçu par un comité d'accueil qui procède à la vérification de son identité. Ensuite une présentation est faite en amphi sur les filières, les cursus, les spécialités et la pédagogie de l'école.

Epreuves écrites et orales

Suite à cette présentation le candidat passe des épreuves écrites et un entretien oral :

- Les épreuves écrites consistent en des tests linguistiques (anglais/français), scientifiques et psychotechniques

Ces tests se font en ligne.

- Pour l'entretien oral, le candidat passe un entretien de motivation d'une durée de 15 mn devant une commission.

5- Modalités d'évaluation et résultats

Chaque candidat obtient un score final résultant de son dossier d'inscription, des tests écrits et de l'entretien oral. A partir de ces scores, le jury délibère, fixe la liste principale et la liste complémentaire tenant compte du nombre de places ouvertes au concours et de la barre d'admission définie préalablement. Les étudiants reçoivent un mail leur indiquant leur score et le score du dernier de la liste principale ainsi que la date limite à laquelle ils doivent confirmer leur inscription (étudiants admis).

Passée cette date et en l'absence de confirmation de l'inscription, le candidat est considéré comme s'étant désisté, sa place est alors attribuée à l'étudiant de la liste complémentaire le mieux placé dans le classement.

Il n'est pas possible, de reporter son admission à l'école l'année suivante en gardant le bénéfice du concours.

6- Inscription à l'école

Après acquittement des frais d'inscription Les dossiers physiques sont remis au service de la scolarité avant la rentrée scolaire et donnent lieu à une vérification minutieuse des données saisies par le candidat.

Toute erreur remettant en cause le calcul du score du candidat entraîne un rejet systématique du dossier d'inscription. Les frais d'inscriptions seront remboursés après déduction des frais de gestion de dossier d'un montant de 500 Dnt .

Après validation de l'inscription, l'étudiant se verra délivré le jour même l'ensemble des documents administratifs : carte d'étudiant, attestations d'inscription et de présence.

A titre indicatif, nous donnons ci-après un aperçu des résultats du concours de l'année 2016-2017.

CONCOURS D'ADMISSION 2016-2017

SPECIALITE	NIVEAU ACCES	PRE INSCRITS	PRESENTS	ADMIS	Min SCORE	Max SCORE	Moy SCORE	INSCRITS
Électromécanique	1ère	336	212	203	39,24	85,5	64,62	138
Électromécanique	2ème	39	23	22	52,45	81,43	67,36	19
Électromécanique	3ème	358	221	175	25,15	76,42	55,96	144
Electromécanique	4ème	17	9	1	38,17	63,56	56,43	3
Total		750	465	401	25,15	85,5	60,45	304
Génie-Civil	1ère	121	83	72	38,66	83,85	63,30	50
Génie-Civil	2ème	9	5	5	67,69	82,54	76,52	5
Génie-Civil	3ème	120	71	60	28,3	75,81	56,52	48
Génie-Civil	4ème	16	6	4	50,67	65,97	56,48	5
Total Génie-Civil		266	165	141	28,3	83,85	60,56	108
Tronc commun Info-Telecom	1ère	833	595	499	30,7	87,71	66,42	
Tronc commun Info-Telecom	2ème	91	77	74	49,1	85,9	71,62	68
Tronc commun Info-Telecom	3ème	1272	891	669	21,5	82,99	57,89	515
Tronc commun Info-Telecom	4ème	124	71	36	39,58	78,49	58,72	42
Total Info-Telecom		2320	1634	1278	21,5	87,71	61,69	987